



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 septembre 2024

Délibération n°DE_2024_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
6	6	6
Date de la convocation : 20/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Claire GERY.

Présents : Claire GERY, Roger MOORE, Céline CERTANO, Grégory ARMAND, Robert FORTUNE, Thierry PUILLET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline CERTANO est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

OBJET : Délibération de la décision modificative n°1 - COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 363	0
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0	80
65888	Autres	0	-80
65888	Autres	0	2 363
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 363	2 363
Investissement		Recettes	Dépenses
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	35,37	0
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	100
2315 - 0	Install., matériel et outill. technique	0	-100
2315 - 0	Install., matériel et outill. technique	0	80
2315 - 0	Install., matériel et outill. technique	0	35,37
28041581 (040) - 0	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	80	0
TOTAL INVESTISSEMENT		115,37	115,37
TOTAL		2 478,37	2 478,37

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024
026-212602056-DE_2024_028-DE
A G E D I

Ces opérations budgétaires concernent :

- la reprise des résultats suite à la dissolution du SISM ;
- le remboursement de la caution d'un précédent locataire "+ A VÉLO" ;
- l'amortissement intégral de l'ordinateur acheté en 2023 pour le SIVOS.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits à MONTMAUR EN DIOIS.

Claire GERY
Président de séance



Céline CERTANO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024
026-212602056-DE_2024_028-DE
A G E D I

DE_2024_028